

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 FEVRIER 2014

PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, BESOZZI Daniel, CHARF Antoinette, MARIE Bernard, LALLIER Solange

ABSENT EXCUSE : DEKHAR Nadia procuration à LAPOIRIE Catherine

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2013
2. Compte administratif 2013
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2013
4. Secteur jeunesse : séjour hiver 2014 – régie d'avance temporaire
5. Personnel : création poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
6. Aide sociale
7. Divers

POINT 1 : COMPTE DE GESTION 2013

DCA N°01/2014

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 ;
Le Conseil d'Administration déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

DCA N°02/2014

Mr HOSCHAR Jacky, conseiller, est désigné Président de séance pour le point présent.
Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2013, dressé par Mme LAPOIRIE Catherine, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, à l'unanimité:

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2013.

POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

DCA N°03/2014

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **81 484,15 €**,
Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	+ 52 024,97
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	+ 29 459,18
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 81 484,15

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	0,00
Excédent (excédent de financement)	0,00
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	+ 81 484,15

POINT 4 : SECTEUR JEUNESSE	DCA N°04/2014
-----------------------------------	----------------------

 **SEJOUR HIVER 2013 : Régie d'avance temporaire :**

Considérant sa décision du 4 mai 2005 de créer une régie d'avance et une régie de recette,
 Considérant que les activités du secteur jeunesse peuvent se dérouler hors du territoire du CIAS,
 Considérant que le séjour ski enfant 2014 se déroule à Seytroux (74430), du 8 au 15 mars 2014 inclus,
 Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une régie d'avance temporaire
- **Donne pouvoir** à la Présidente de faire le nécessaire
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents afférant à ce projet.

POINT 5 : PERSONNEL	DCA N°05/2014
----------------------------	----------------------

 **Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet :**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer**, à compter du 1^{er} mars 2014, un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **De modifier** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

L'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe. Il pourra, au besoin, effectuer des heures supplémentaires.

POINT 6 : AIDE SOCIALE	DCA N°06/2014
-------------------------------	----------------------

Départ de HOZE Michel, remplacé par LAUGEL Pierre, suppléant.

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

POINT 7 : DIVERS

- Point sur les tarifs énergétiques et téléphoniques
- Courrier de Mme POJE